

### Le Cnam expert de l'expérience



La VAE au Cnam vous permet de **reconnaître** votre expérience, **valoriser** vos compétences et les faire **certifier** par un diplôme.

Tous les diplômes, titres et certificats du Cnam peuvent être obtenus **par la VAE.**

[➔ voir le catalogue des formations](#)

#### Dispense de diplôme et accès à une formation

Une demande de validation des Acquis Professionnels (VAP 85) fait l'objet d'un dossier examiné par une commission pédagogique et permet de candidater à une formation diplômante en l'absence des diplômes préalablement requis pour y accéder.

La VAE au Cnam s'ancre dans une longue tradition et s'appuie sur une expertise avérée dans l'évaluation des acquis de l'adulte.

Le Cnam entretient des relations étroites avec les entreprises, les organisations professionnelles et les administrations.

[+ en savoir plus sur le Cnam et ses origines](#)

Vous trouverez ici **la Nomenclature de 1969**

listant les correspondances entre les niveaux de formation et les emplois en termes d'autonomie et de responsabilité.

## Glossaire

#### Qu'est-ce qu'une unité d'activité (UA)?

Les UA désignent toutes les **activités d'apprentissage hors enseignement**, mais bénéficiant d'un accompagnement pédagogique. Exemples: projets menés en entreprise, accompagnement à la réalisation d'un mémoire, test d'évaluation en anglais (le Bulat, etc.)

#### Qu'est-ce que le RNCP?

**Le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)** permet aux candidats potentiels et aux

entreprises d'avoir une appréciation exacte des certifications qui les intéressent. L'ensemble des diplômes et des titres à finalité professionnelle, ainsi que les certificats de qualification ont vocation à y être inscrits.

[http://vae.cnam.fr/le-cnam-expert-de-l-experience-214155.kjsp?RH=valac\\_valoriser](http://vae.cnam.fr/le-cnam-expert-de-l-experience-214155.kjsp?RH=valac_valoriser)